

## **RÉSOLUTION D'URGENCE N° 801**

### ***Présentée par le Conseil exécutif national***

LE SCFP NATIONAL DOIT :

- Demander au Congrès du travail du Canada de mettre en œuvre des moyens d'action visibles pour unir le mouvement syndical dans la défense des droits syndicaux, dont le droit à la libre négociation collective et le droit de grève, et pour unir les Canadiens dans la défense de leurs droits démocratiques.
- Défendre vigoureusement notre droit à nous engager politiquement au nom de nos membres en nous opposant à des lois comme le projet de loi C-317.
- Collaborer avec des agriculteurs et d'autres alliés à la défense de la Commission canadienne du blé en prenant des mesures comme l'appui à la contestation judiciaire de la CCB.
- Appuyer le mouvement « Occupy Wall Street » et tout ce qu'il représente, c'est-à-dire la défense des travailleurs, des sans emploi et des marginalisés contre la corporatisation de notre économie et de nos gouvernements.
- Préparer dès maintenant la victoire électorale du NPD fédéral de 2015 en élaborant un plan stratégique visant à contrer les attaques lancées contre les travailleurs, les agriculteurs, les étudiants et le reste des 99 pour cent. Ce plan appuiera les objectifs du document d'orientation stratégique et d'autres résolutions qu'adopteront les déléguées et les délégués au congrès.

PARCE QUE :

- Le gouvernement Harper utilise sa majorité pour intensifier son attaque contre les droits des travailleuses et des travailleurs et contre l'action collective des Canadiennes et des Canadiens en général;
- Au cours du dernier mois seulement, le gouvernement Harper a, entre autres mesures, unilatéralement :
  - supprimé le droit de grève des agents de bord d'Air Canada, qui avaient voté à 98 % en faveur de la grève, et imposé, dans les faits, une convention collective par l'ingérence ministérielle dans le processus des négociations collectives;
  - appuyé la présentation du projet de loi privé C-317 qui obligerait les syndicats canadiens à divulguer leur information financière, dans le but de restreindre leurs activités politiques;

- présenté une loi mettant fin à l'autorité de guichet unique de la Commission canadienne du blé, même si la loi exige un vote des agriculteurs, qui ont montré, lors d'un vote non exécutoire tenu en septembre, qu'ils appuyaient majoritairement le maintien de la CCB.
- Ces gestes ont été posés dans la foulée de l'imposition d'une loi de retour au travail mettant fin au lock-out des membres du STTP par Postes Canada et de la menace d'une loi semblable pour mettre fin à une grève des agents de réservation membres des TCA chez Air Canada;
- Le gouvernement Harper continue de faire passer l'intérêt des grandes entreprises avant celui des travailleuses et travailleurs canadiens – les 99 pour cent – en leur accordant des baisses d'impôt financées par des réductions d'emplois et de programmes;
- Pour défaire le gouvernement majoritaire de Stephen Harper en 2015, il faudra un effort concerté et déterminé pour mieux faire comprendre aux Canadiennes et aux Canadiens la valeur des syndicats et des droits des travailleuses et des travailleurs.

Décision du congrès

Adoptée

## ENJEUX LIÉS AUX JEUNES

---

---

### Résolution n° 261

### Présentée par le SCFP-Colombie-Britannique

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Désigner 2013 l'année des jeunes et nouveaux travailleurs et travailleuses;
2. Développer un plan d'action pour accroître la sensibilisation envers les jeunes et nouveaux travailleurs et travailleuses, leur participation et leur éducation, plan qui sera exécuté en 2013.

PARCE QUE :

- Les nouveaux et jeunes travailleurs et travailleuses membres du SCFP ont visiblement besoin de sensibilisation à la vie syndicale, d'encouragement à la participation et d'éducation syndicale.

*Recommandation du comité* \_\_\_\_\_

*Décision du congrès*                      Adoptée \_\_\_\_\_

## SOINS DE SANTÉ

---

### Résolution n° 147

### Présentée par le Conseil exécutif national

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Mener une vaste campagne pour assurer un rôle fédéral plus fort quant au régime d'assurance-maladie du Canada dans le cadre des négociations pour renouveler l'Accord sur la santé de 2004;
2. Mener une campagne publique en 2012-2013 afin de mobiliser le soutien pour un Accord de dix ans sur la santé avec une clause d'indexation annuelle de six pour cent;
3. Former les personnes membres du SCFP afin qu'elles puissent s'organiser avec des alliés, des groupes de personnes âgées, de jeunes, de lutte contre la pauvreté et de femmes, ainsi que des organisations de défense des droits des patients afin de faire pression sur tous les paliers de gouvernement pour qu'ils étendent le régime d'assurance-maladie en incluant les soins en établissement de longue durée, les soins à domicile et les soins communautaires, ainsi que le régime d'assurance-médicaments universel;
4. Éduquer sur les menaces croissantes pour le régime d'assurance-maladie contenues dans l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

PARCE QUE :

- Les sondages montrent qu'un système de soins de santé dont le financement et la prestation sont publics est une priorité absolue pour les Canadiennes et les Canadiens;
- L'inscription des soins de santé dans la liste des négociations de l'AECG facilitera la privatisation des services de santé;
- L'AECG prolongerait la période de monopole liée aux brevets de médicaments, ajoutant 3 milliards de dollars par année aux factures de médicaments du Canada;
- La hausse des coûts des médicaments signifie des profits plus élevés pour les entreprises et aucun investissement dans les soins de santé publics;
- Les principes du régime d'assurance-maladie sont attaqués par les personnes qui souhaitent profiter de la mauvaise santé et du malheur des autres.

Recommandation du comité couvre 148

Décision du congrès Adoptée

## DROITS DES PERSONNES AYANT UN HANDICAP

---

### Résolution n° 79

**Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard, le SCFP-Colombie-Britannique, le Syndicat des employés d'hôpitaux (C.-B.), le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 2191 (Ont.), 998, 1063, 2348 (Man.), 4828 (Sask.) et 1004 (C.-B.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Explorer la possibilité de collaborer avec le Groupe de travail national des personnes ayant un handicap à la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation aux droits des personnes ayant un handicap d'une durée de six mois pour :

- Accroître la sensibilité, au sein du SCFP, aux problèmes que vivent les travailleuses et les travailleurs ayant un handicap;
- Élaborer une série de documents et d'outils d'éducation aux niveaux local et provincial;
- Rédiger et compiler des clauses de convention collective en matière de handicaps pour faciliter la négociation de clauses visant à aider les travailleuses et les travailleurs ayant un handicap à conserver un emploi rémunéré;
- Accroître la visibilité des problèmes reliées aux handicaps sur le site Web du SCFP et dans d'autres médias;
- Améliorer l'accès aux cours sur les droits des personnes ayant un handicap en tenant compte de l'accessibilité et en ayant recours, dans la mesure du possible, à des membres ayant un handicap comme membres-animateurs.

PARCE QUE :

- Les travailleuses et travailleurs ayant un handicap se butent toujours à des obstacles à leur participation tant au monde du travail qu'au mouvement syndical;
- Souvent, les clauses sur les handicaps ne sont pas une priorité dans les négociations, bien qu'elles deviennent de plus en plus importantes avec le vieillissement de nos membres;
- Les travailleuses et travailleurs ayant un handicap ont beaucoup à offrir;
- La sensibilisation aux handicaps renforce la solidarité syndicale et profite à toute la société.

Recommandation du comité \_\_\_\_\_

Décision du congrès Adoptée

## SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE/SOINS DES PERSONNES À CHARGE

---

### Résolution n° 20

Présentée par le SCFP-Île-du-Prince-Édouard et les sections locales 3017 (T.-N.-L.),  
2936, 4092 (Ont.) et 998 (Man.)

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. S'engager dans une campagne soutenue et bien financée en faveur d'un réseau national de services éducatifs et de garde à l'enfance qui :
  - a) soit public/sans but lucratif, de qualité, inclusif, accessible, abordable et qui inclut une compensation adéquate pour le Québec;
  - b) fournisse aux enfants de 0 à 12 ans des milieux optimisés pour soutenir leur développement;
  - c) fournisse à la main-d'œuvre de ces services de bons salaires, de bons avantages sociaux et de bonnes conditions de travail;
2. Faire du livret *Services éducatifs et de garde à l'enfance – Le temps est venu* sa politique principale en matière de services de garde à l'enfance;
3. Faire des services de garde à l'enfance une priorité en vue de l'élection fédérale de 2015;
4. Œuvrer activement au sein du CTC et rallier ses divisions, conseils, sections locales et coalitions afin d'organiser une Journée nationale de manifestations et de monter des plans d'action provinciaux qui s'engagent envers les services publics aux enfants;
5. Intensifier sa campagne antiprivatisation, surveiller toute croissance du financement des sociétés à but lucratif de soins aux enfants, s'opposer à une telle croissance et faire cesser ce financement.

PARCE QUE :

- Les services de garde à l'enfance constituent un droit de la personne en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- Selon des études, investir dans des services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité, comme l'ont fait le Québec et certains pays dotés de programmes nationaux de garde, stimule l'économie et crée des emplois;
- Il est primordial d'avoir accès à des services éducatifs et de garde à l'enfance abordables et de qualité pour assurer une participation pleine et équitable des femmes à notre économie;
- Les services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité constituent le fondement de la réussite de nos enfants dans la vie;

- Il n'y a pas assez de places de services de garde abordables et de qualité pour répondre aux besoins des familles de travailleuses et travailleurs;
- Le mouvement syndical s'oppose à l'exploitation commerciale des services de garde et que l'existence de sociétés de garde à but lucratif entraîne des frais plus élevés pour les parents, des subsides publics plus élevés, des salaires moindres pour les travailleuses et travailleurs en services de garde, une qualité douteuse et un déplacement vers plus de services de garde à but lucratif, au détriment des services communautaires;
- Le NPD forme l'opposition officielle au Parlement et qu'il a toujours été fermement en faveur de faire avancer les services éducatifs et de garde à l'enfance;
- Rien ne fera dissuader ou flancher notre détermination; et
- Les services de garde sont essentiels à l'érection d'une communauté démocratique et d'une société inclusive, en plus de constituer un droit de la personne.

*Recommandation du comité*      *couvre 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 28*

*Décision du congrès*                      *adoptée*

## **VIH/SIDA**

### **Résolution n°165**

#### **Présentée par le SFCP-Saskatchewan**

LE SFCP NATIONAL DOIT :

1. Faire pression sur le gouvernement du Canada pour que celui-ci se penche sur les facteurs socioéconomiques qui sous-tendent l'épidémie de VIH-SIDA au Canada;
2. Exiger que le gouvernement du Canada respecte ses engagements envers tous les objectifs de développement du millénaire;
3. Exiger que le gouvernement canadien mette fin au gel de l'aide internationale et annule les baisses de financement imposées à des organismes de développement et de défense respectés, comme KAIROS et le Conseil canadien pour la coopération internationale.

PARCE QUE :

- Le nombre de porteurs du VIH continue d'augmenter, malgré les progrès accomplis en matière de recherche médicale, de prévention et de traitement;
- La pauvreté, l'inégalité et la discrimination sont des catalyseurs de la maladie;
- Au Canada, l'incidence du VIH est revenue aux niveaux mesurés dans les années 80; de plus, elle est anormalement élevée chez les autochtones, les femmes, les immigrants et les consommateurs de drogues intraveineuses;
- Dans ses orientations stratégiques, le SFCP a fait de la lutte au VIH-SIDA l'un de ses priorités; il a reconnu l'impact de cette maladie sur les travailleuses et travailleurs, les milieux de travail, les familles et les collectivités, ainsi que les liens critiques existant entre le VIH-SIDA, les droits de la personne et la justice.

Recommandation du comité \_\_\_\_\_

Décision du congrès Adoptée



## SOLIDARITÉ

---

### Résolution n° 229

**Présentée par le Conseil régional de Toronto (Ont.) et les sections locales 1979, 2191 et 2204 (Ont.)**

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Avant mars 2012, collaborer avec ses partenaires communautaires et ouvriers pour convoquer des assemblées régionales, provinciales et nationales de travailleuses et travailleurs, en incluant des participants des syndicats des secteurs publics et privés, des communautés traditionnellement sous-représentées, des coalitions de femmes, confessionnelles, bénévoles, écologiques, sportives, régionales et nationales, des travailleuses et travailleurs racisés, non documentés et migrants, des travailleuses et travailleurs non syndiqués et des travailleuses et travailleurs au chômage, qui coordonneront une action soutenue et croissante dans le but de :

- défaire l'offensive actuelle contre nos précieux services et actifs publics;
- renverser les politiques d'austérité;
- réintroduire l'impôt progressif selon l'échelle de 1979;
- bâtir une résistance soutenue et croissante aux gouvernements de droite et aux impacts du capitalisme mondial;
- promouvoir les politiques de plein-emploi, l'expansion des programmes sociaux à prestation publique, la formule « 1 % » pour le logement abordable et la conversion des dépenses militaires en dépenses civiles dans un Canada souverain, démocratique et en paix.

PARCE QUE :

- Les gouvernements conservateurs menacent de réécrire les lois du travail et d'éventrer les programmes sociaux;
- On force la classe ouvrière à payer pour une crise économique dont elle n'est pas responsable, tandis que les sociétés et les nantis sont plus riches que jamais;
- Près de deux millions de travailleuses et travailleurs n'ont pas d'emploi, alors que l'AE n'est pas accessible à la majorité;
- Les salaires et le niveau de vie sont en chute libre; l'endettement des ménages monte en flèche.

Résolution présentée par

Recommandation du comité \_\_\_\_\_

Décision du congrès Adoptée

---

---

**Résolution n° C10**  
**Présentée par le Conseil exécutif national**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

1. Modifier de la façon suivante l'article B.11.1 pour faire de toute violation des règlements d'un organisme à charte une infraction en vertu des statuts. L'article B.11.1 (a) se lira comme suit :

« (a) contrevient à une disposition des présents statuts ou des règlements d'un organisme à charte; »

2. L'article B.11.1 (l) sera supprimé et les autres paragraphes de l'article B.11.1 seront renumérotés en conséquence.

PARCE QUE :

- La violation des règlements d'un organisme à charte devrait constituer une infraction pouvant mener à une poursuite en vertu de la procédure régissant les procès.

*Recommandation du comité*

\_\_\_\_\_

*Décision du congrès*

Adoptée \_\_\_\_\_

---

---

**Résolution n° C11**  
**Présentée par le Conseil exécutif national**

---

---

LE SCFP NATIONAL DOIT :

Modifier de la façon suivante l'article B.11.1 (h) pour viser le syndicat et tous les organismes à charte :

« (h) utilise le nom du syndicat ou d'un organisme à charte pour demander de l'argent ou faire de la publicité sans y être dûment autorisé; »

PARCE QUE :

- L'utilisation du nom d'un organisme à charte pour demander de l'argent ou faire de la publicité sans y être dûment autorisé devrait constituer une infraction pouvant mener à une poursuite en vertu de la procédure régissant les procès.

*Recommandation du comité*

\_\_\_\_\_

*Décision du congrès*

Adoptée